



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Heure : 19 H
Séance : Ordinaire
Date de convocation : 12/09/2024
Date d'affichage : 17/10/2024

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 août 2024

- 1. Participation financière supplémentaire pour installation du boulanger Fifi brin d'osier*
- 2. Devis rénovation logement boulangerie (bâtiment communal)*
- 3. Devis travaux / matériel boulangerie bâtiment communal*
- 4. Soutien aux projets de gestion des chats errants*
- 5. Convention de répartition intercommunale école de Cerisiers 2024 / 2025*
- 6. Subvention RASED réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés 2023/2024*
- 7. Questions diverses*

Le mardi dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, Maire.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD
M. BOURDON JACQUES
M. BOURDON JEAN-LOUIS
Mme CABRER EVELYNE
Mme DURAND NADEGE
M. HERLAUT JACQUES
Mme MORISSEAU MYRIANNE
M. PEYNOT ERIC
M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS
M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Était absente excusée : Mme STRABA NADEGE

A donné procuration : néant

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : M. Éric PEYNOT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 5 août 2024.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Participation financière supplémentaire pour l'installation du boulanger Fifi brin d'osier
- Subvention RASED réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés 2023/2024

ORDRE DU JOUR

1. Participation financière supplémentaire pour installation du boulanger Fifi brin d'osier

Délibération n°2024/054 transmise en Sous-préfecture le 20/09/2024

M. le Maire explique que le candidat pour la reprise de l'activité commerciale de la boulangerie a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Il aura la réponse de l'attribution début novembre 2024.

M. le Maire précise que la commune va également rénover l'appartement, le toit du laboratoire, va acheter le gros matériel ce qui représente un investissement conséquent.

Le candidat demande si la commune peut s'engager à augmenter sa participation financière de 25 000€ dans le cas où il n'aurait pas la subvention espérée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

REFUSE de s'engager à accorder cette participation supplémentaire de 25 000€ à la société de boulangerie Fifi brin d'osier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

2. Devis rénovation logement boulangerie (bâtiment communal)

Délibération n°2024/055 transmise en Sous-préfecture le 20/09/2024

Ayant également déposé un devis, M. Éric PEYNOT, 2^{ème} Adjoint, sort de la salle du conseil.

M. le Maire présente les devis de rénovation du logement de la boulangerie (bâtiment communal).

Il a reçu les devis de deux sociétés :

- Entreprise PEYNOT ÉRIC (89320 Vaudeurs)
- Entreprise ISO/DECO NICE David (89320 Vaudeurs).

	Montant HT	Montant TTC
PEYNOT ÉRIC (89320 Vaudeurs)	9 600.07€	11 520.08€
ISO/DECO NICE David (89320 Vaudeurs)	10 085.00€	12 102.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7		2 (Mme Myrienne MORISSEAU et M. Jacques HERLAUT)

DECIDE de retenir le devis suivant :

	Montant HT	Montant TTC
PEYNOT ÉRIC (89320 Vaudeurs)	9 600.07€	11 520.08€

3. Devis travaux/matériel boulangerie (bâtiment communal)

Délibération n°2024/056 transmise en Sous-préfecture le 20/09/2024

M. le Maire présente les devis de travaux et de matériel pour la boulangerie (bâtiment communal).

Toit du laboratoire :

M. le Maire a contacté deux sociétés :

- Entreprise PARISOT (89 SAINT FLORENTIN)
- ERGO KEVIN (89210 CHAMPLOST)

Il a seulement reçu le devis de l'entreprise ERGO KEVIN.

	Montant HT	Montant TTC
ERGO KEVIN (89210 CHAMPLOST) Non assujetti à la TVA	6 961.38€	6 961.38€

Remise aux normes et matériels :

		Montant HT	Montant TTC
Remise en service matériel	Froid icaunais (89320 CERISIERS)	1 812.00€	2 174.40€
Ventilateur d'extraction	Froid icaunais (89320 CERISIERS)	1 924.14€	2 308.96€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

DECIDE de retenir les devis suivants :

		Montant HT	Montant TTC
Toit laboratoire	ERGO KEVIN (89210 CHAMPLOST) Non assujetti à la TVA	6 961.38€	6 961.38€
Remise en service matériel	Froid icaunais (89320 CERISIERS)	1 812.00€	2 174.40€
Ventilateur d'extraction	Froid icaunais (89320 CERISIERS)	1 924.14€	2 308.96€

4. Soutien aux projets de gestion des chats errants

Délibération n°2024/057 transmise en Sous-préfecture le 20/09/2024

La prolifération des chats errants sur la commune ne cesse d'augmenter.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut déposer un dossier de demande de soutien aux projets de gestion des chats errants auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Il s'agit d'un financement de campagnes de stérilisation des chats errants au bénéfice des

communes conduisant ces campagnes.
M. le Maire présente le dossier d'appel à projets 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre l'État et la commune pour articuler les actions de gestion des populations de chats errants.

AUTORISE M. le Maire à déposer le dossier de candidature Soutien de projets de gestion des chats errants

DÉSIGNE, avec son accord, Mme Delphine COLAS, secrétaire de mairie de Vaudeurs, pour la gestion des animaux errants dans le cadre du projet de gestion des chats errants.

5. Convention de répartition intercommunale école de Cerisiers 2024 / 2025
Délibération n°2024/058 transmise en Sous-préfecture le 20/09/2024

En sa séance du 31 mai 2024, le Conseil Municipal de Cerisiers a fixé le coût d'un élève fréquentant l'école de Cerisiers à 1 250€ pour l'année scolaire 2024/2025 (1 200€ pour l'année 2023/2024 soit une augmentation de 4.17%) et la moitié pour une garde alternée soit 625€.

M. le Maire précise qu'il est d'accord pour payer les frais de scolarité des enfants de petite et moyenne section de maternelle car l'école de Vaudeurs ne peut pas accueillir ces niveaux.

Mais il propose de ne pas payer pour les niveaux supérieurs (à partir de la grande section de maternelle) car l'école de Vaudeurs dispose de ces niveaux.

13 élèves de la commune de Vaudeurs fréquentent l'école de Cerisiers pour 2024/2025 :

- 3 enfants en Petite section
- 10 enfants en Moyenne section

Pour les enfants de petite et moyenne section, la participation financière serait donc de : 13 enfants * 1 250€ = 16 250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

ACCEPTE que M. le Maire signe la convention de participation aux frais de scolarité 2024/2025 pour un montant de 16 250€.

6. Subvention RASED réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés 2023/2024
Délibération n°2024/059 transmise en Sous-préfecture le 20/09/2024

Le Maire expose que le RASED - selon la convention reconduite tacitement chaque année - qui lie les écoles du secteur au RASED, une subvention de 1.20€ par élève

scolarisé dans la commune et par intervenant (la psychologue et la maitresse spécialisée) quel que soit son lieu de domiciliation et par an doit être versée à la commune centralisatrice de Cerisiers.

La participation est calculée sur l'année scolaire 2023/2024 (40 élèves à l'école de Vaudeurs) : $40 \times (2 \times 1.20\text{€}) = 96\text{€}$.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

ACCEPTE le versement de cette participation d'un montant de 96€.

INFORMATIONS DU MAIRE **AU CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu les conditions climatiques de cet été, M. le Maire en concertation avec la commission bois, propose de reporter la date limite de débardage pour les affouages 2023/2024.
La date du 31 octobre 2024 est décidée.
- Panne du tracteur du service technique communal
- Rénovation énergétique bâtiment communal mairie / école
M. le Maire donne la parole à Mme Myrienne MORISSEAU, conseillère municipale en charge de ce dossier.
Elle explique que l'audit a été réalisé et les conclusions présentent plusieurs scénarii financiers qui se chiffrent de 75 000€ à 300 000€ suivant les travaux envisagés.
M. le Maire précise que l'isolation des bâtiments publics est une obligation et sera à programmer sur 2025 voire 2026.
- Remerciements reçus de la part de Mme SCHLICKLING suite au décès de son mari, ancien maire de Vaudeurs
- M. le maire informe de la date probable de retour de l'éolienne : janvier 2025
- L'association de la chasse des bois de Vaudeurs a informé M. le Maire de la dénonciation du bail de location des bois de Vaudeurs pour la saison 2025/2026.
M. le Maire explique que le sujet sera à délibérer : arrêt de la location des bois de Vaudeurs pour la chasse ou proposer la location à une autre association.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS **MUNICIPAUX**

- M. Jean-Louis BOURDON souhaite savoir qui est responsable en cas de blessure sur le court de tennis : la commune ou l'association La Raquette Vaudeurinoise ?
M. le Maire décide d'un rdv avec les élus pour constater l'état du court de tennis. Selon la situation, il sera décidé de fermer ou de laisser à disposition librement le terrain de tennis en avertissant de la responsabilité de l'utilisateur.

- M. Jean-François QUENTIN, concernant le marché hebdomadaire du vendredi, souhaite que l'équilibre actuel soit conservé et de refuser la venue d'autres commerces de restauration (foodtruck...).
- M. Éric PEYNOT indique que les travaux pour l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) à l'église vont bientôt débuter.
- Mme Myrienne MORISSEAU informe que l'association du Café de l'Éolienne renouvelle l'opération d'un don financier à une association de la commune. Ils ont décidé de faire un don à l'association de Sauvegarde Du Patrimoine de l'Église de Vaudeurs (ASDPEV).
Ce don sera réalisé lors du dimanche 22 septembre 2024 à l'occasion des Journées du patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Prochain Conseil Municipal le 22 octobre 2024 à 19h.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N°2024/054	<i>Participation financière supplémentaire pour installation du boulanger Fifi brin d'osier</i>
N°2024/055	<i>Devis rénovation logement boulangerie bâtiment communal</i>
N°2024/056	<i>Devis travaux / matériel boulangerie bâtiment communal</i>
N°2024/057	<i>Soutien aux projets de gestion des chats errants</i>
N°2024/058	<i>Convention de répartition intercommunale école de Cerisiers 2024 / 2025</i>
N°2024/059	<i>Subvention RASED réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés 2023/2024</i>

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 10	Ayant pris part aux votes : 10
M. Jacques HERLAUT <i>Maire</i>	Mme Nadège DURAND <i>1^{ère} Adjointe</i>	M. Éric PEYNOT <i>2^{ème} Adjoint</i>
M. Jacques BOURDON <i>3^{ème} Adjoint</i>	Mme Nadège STRABA <i>Conseillère Municipale</i> <i>Absente</i>	Mme Evelyne CABRER <i>Conseillère Municipale</i>
Mme Myrienne MORISSEAU <i>Conseillère Municipale</i>	M. Philippe VAN STEENKISTE <i>Conseiller Municipal</i>	M. Jean-Louis BOURDON <i>Conseiller Municipal</i>
M. Jean-François QUENTIN <i>Conseiller Municipal</i>	M. Bernard BLANCHON <i>Conseiller Municipal</i>	